

OÙVALA MONTAGNE

Réunion publique
«Donnons du relief
à La Montagne»
VENDREDI 30 JANVIER 20H30
SALLE A. BRIAND - LA MONTAGNE

#1 - JANVIER 2015



2015 : PASSONS ENSEMBLE À L'ACTION

Vous l'avez sûrement constaté lors de la campagne, une envie joyeuse et déterminée de reprendre en main l'avenir de la commune a animé l'équipe de «Donnons du relief à La Montagne». Ce slogan n'a pas été qu'un instrument de campagne, il est la traduction de notre volonté de dynamiser notre ville, et ceci avec tous les habitant-e-s car nous les pensons actrices et acteurs majeur-e-s du territoire. Les décisions qui engagent durablement le devenir de notre ville doivent tenir compte des échanges qui auront pu avoir lieu entre les experts d'usages. Ces experts, qui tous les jours pratiquent ce territoire, ce sont nous, les habitant-e-s, nous, les Montagnard-e-s !

SAMEDI 31 JANVIER VENEZ NOMBREUX À LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION «DU RELIEF À LA MONTAGNE» À 11H SALLE ARISTIDE BRIAND

LE SAVEZ-VOUS ?
(VOUS DEVRIEZ !)

ÉTUDES URBAINES EN COURS

Les jeunes élus que nous sommes avons découvert en arrivant aux fonctions de conseillers municipaux que des études urbaines étaient en cours sur la commune. Ç'aurait pu être une bonne surprise.

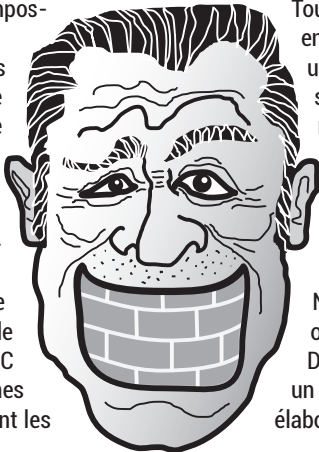
A nos yeux en effet, la commune a besoin d'une réflexion en profondeur sur l'avenir de son aménagement et son cadre de vie. Elle réclame des actions concertées avec tous, habitants et acteurs, pour éviter les écueils qui l'attendent : surdensité, étalement sur les derniers espaces naturels, dégradation du paysage urbain par télescopage des constructions individuelles, disparition des jardins dans les cœurs d'îlots, impossibilité d'atteindre le taux de logements sociaux...

Ces études urbaines portent sur l'aménagement d'espaces que nous pratiquons tous : la place du marché, la place de l'église, la rue Violin, la place de la mairie... Elle concerne également le devenir de services et d'équipements qui nous concernent, les services techniques, le CCAS, la salle Aristide Briand, l'école de musique...

À ces études est venue s'ajouter une demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage, concernant l'avenir des écoles primaires Jules Ferry et Jules Verne, avec option envisagée de regroupement. Pendant ce temps le dossier de la ZAC de la Gaudinière est toujours en suspens, l'extension de la ZAC Montagne Plus à l'ordre du jour – mais vers où ? Les zones humides ont été identifiées, cartographiées, mais comment les

valoriser ? Et pourquoi le projet du quartier de la Courante, bien présent dans les orientations d'aménagement du Plan local d'urbanisme (PLU), est-il passé sous silence ? Quelles sont les intentions concernant le secteur Jean Mermoz qui figure parmi les zones d'aménagement futur ? Et quel projet pour la Loire ? Quelle insertion dans le réseau métropolitain ? ...

Toutes ces questions, nous aimerions pouvoir nous les poser ensemble, entre habitants. Jusqu'alors, ceux-ci sont informés une fois les choses décidées, une fâcheuse habitude que nous souhaitons combattre. Le Conseil consultatif communal que met en place la majorité municipale nous paraît une intention louable, nous allons être très vigilants sur son efficacité. Le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) dont la dynamique est engagée par Nantes Métropole, doit en principe susciter la participation de chacun pour son élaboration. Vous êtes invités à prendre part à ses débats – s'ils existent. Nous aborderons les actions que nous comptons mettre en œuvre, avec vous, lors de notre prochaine réunion publique. De plus, vous trouverez sur le site dureliefalamontagne.fr un dossier qui vous aidera à vous informer afin d'aborder cette élaboration en connaissance de cause.



ACCORD : PAS D'ACCORD

TAFTA, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un accord que négocient secrètement nos technocrates de l'Union Européenne avec leurs homologues des USA. Le but de cet accord est de supprimer tout ce qui peut nuire au commerce entre ces deux continents : normes sociales, environnementales, sanitaires, tarifs douaniers, services publics, etc.

LE PEUPLE ?

QUEL PEUPLE ?

Les élus de Donnons du relief à La Montagne ont proposé de voter au conseil municipal une motion contre ce traité.

Il a été mis à l'ordre du jour, et finalement voté à la quasi-unanimité, après quelques péripéties, au conseil municipal du 3 juillet 2014.

Pour plus de détails sur les conséquences de ce traité s'il est adopté un jour, et sur les différents avatars qui ont précédé, au conseil municipal, l'approbation de la motion contre le TAFTA, rendez-vous sur dureliefalamontagne.fr.

NANTES ATLANTIQUE DÉPASSÉ ?

Révélation fracassante du Canard enchaîné le 8 octobre dernier : le nouvel aéroport nantais sera plus petit que l'ancien !

Beaucoup plus petit si on regarde de près : la zone d'accueil passagers fera 2 670 m², à Bouguenais elle en fait 4 200 ! Il n'y aura plus que 16 comptoirs conventionnels pour 34 actuels, les salles d'embarquement totaliseront 2 850 m², elles en font 3 775 actuellement, 3 passerelles sur 5 auront disparu et même les parkings pour avions perdront 3 places sur les 23 actuelles, soit 19 800 m² !

Saturé ou sur-dimensionné, l'aéroport de Nantes-Atlantique ?

Soyons juste, nous dit « le canard » : « la surface commerciale, là où l'on dépense ses derniers euros avant le vol sera multipliée par deux ! »

Le permis de construire déposé par Vinci en 2013 était jusqu'à présent tenu secret. On comprend mieux pourquoi, tant il met en évidence qu'optimiser Nantes-Atlantique, c'est non seulement une économie importante pour nos deniers publics mais aussi la garantie d'un meilleur service rendu à l'utilisateur !

Et le tout sans risque d'emplois délocalisés ou perdus, sans affecter davantage le climat et la biodiversité, sans attiser la spéculation immobilière, et en ne détruisant pas inutilement un bocage exceptionnel.

Parallèlement, et avant que soit révélé le contenu du permis de construire déposé par Vinci, un collectif d'architectes citoyens a fait la démonstration qu'à moindre coût, une optimisation de l'aéroport actuel était possible, avec une bien meilleure fonctionnalité. N'oublions pas aussi que le

tramway est situé à quelques centaines de mètres, donc prolongement possible, et qu'une ligne de chemin de fer passe dans l'enceinte de l'aéroport ! Ce collectif a lancé dernièrement un appel pour la création d'un atelier citoyen chargé d'étudier dans tous les domaines les avantages et inconvénients d'une optimisation de l'aéroport actuel afin de ne pas laisser les « experts officiels » tout décider à notre place, dans le seul intérêt des financiers et des technocrates.

DRàLM, association citoyenne, indépendante des partis politiques et du monde de la finance, qui souvent marchent ensemble, soutient cette initiative populaire. La première réunion a eu lieu le 12 décembre dernier, nous y étions et vous tiendrons informés de l'avancée des travaux. Disons pour résumer que l'intelligence collective est la plus efficace pour trouver les meilleures solutions et pour défendre l'intérêt général.

Pour plus de renseignements :

www.ateliercitoyen.org

acipa-ndl.fr

dureliefalamontagne.fr



Nouveautés	Appréciations
Le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire (article 5)	Pour inscrire son enfant au périscolaire en cas d'urgence familiale ou professionnelle, il est difficile de prévenir 48 heures à l'avance. Il faut plus de souplesse pour les parents du XXI ^e siècle !
Le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire (articles 5,7,9,11)	Des pénalités en cascade ! Un service public de qualité ne doit pas perdre sa dimension humaine : nous regrettons de ne plus pouvoir inscrire nos enfants auprès des agents du périscolaire. Leur retirer cette compétence ne suffit pas à cacher le vrai problème : de nombreux parents ont des difficultés pour inscrire leur enfant au périscolaire et doivent s'arranger entre eux. Ce n'est pas normal !
Encore le nouveau règlement intérieur... (article 9)	30 minutes de périscolaire minimum au lieu de 15... Une étrange décision alors que le service est déjà saturé à Marcel Gouzil.
Nouvelle tarification	- Double facture de cantine pour octobre et novembre - Échéancier très court pour le périscolaire - Le taux d'effort ¹ est une bonne initiative mais nous espérons un retour de la mairie sur la mesure : à qui profite-t-elle réellement ? - Les conséquences de difficultés administratives doivent-elles être imputées aux familles ? Adresser une double facture le 24 décembre est plus que maladroit !
Information et communications aux familles	- Qu'il est difficile de joindre le service téléphonique entre 9 et 10 heures le matin ! - Que font nos enfants sur le temps du midi ? Avec qui ? Nous voulons savoir ! - Nous aurions apprécié une lettre d'excuse ou d'explication sur la double facture de cantine et une proposition pour échelonner son paiement.
Le PEDT²	La démarche menée avec les CEMEA ³ est louable mais semble précipitée (les délais étaient très courts pour préparer le questionnaire qui fut adressé à tous les Montagnards). Nous espérons que de nombreux habitants s'engageront dans les ateliers de concertation ⁴ .
Appréciation générale	LES FONDAMENTAUX NE SONT PAS ACQUIS !

- Taux d'effort** : pour remplacer les tranches, la mairie a mis en place un nouveau tarif de cantine (tarif = barème quotient familial CAF x taux d'effort de 0,00335). Par exemple, avec un quotient familial de 1000, le repas reviendra à 3,35 euros à une famille.
- PEDT** : le Projet éducatif de territoire permettra de rassembler tous les acteurs de l'éducation (enseignants, CAF, associations, parents...) pour organiser les temps des enfants de 2 à 12 ans dans (rythmes scolaires) et en dehors de l'école (centre de loisirs, loisirs...)
- CEMEA** : association d'éducation populaire agréée par l'état
- Ateliers de concertation** : le 18/11/2015, les CEMEA nous ont annoncé que ces ateliers regrouperaient des habitants (40 à 80) pour réfléchir sur des thématiques du PEDT. Ils devraient se dérouler entre le 20 janvier et le 5 mars 2015.

ENQUÊTE DE VOISINAGE

LA MONTAGNE, EXCEPTION CULTURELLE

Les TAP (temps d'activité périscolaire) autrement appelés TEP (temps d'éducation périscolaire), ou encore TPE ont été mis en place sur les communes suite à la réforme sur l'aménagement du temps scolaire et le retour à la demi-journée travaillée le mercredi matin.

Alors que les communes voisines tournent autour de 1 animateur pour 14 à 18 enfants, La Montagne est à un ratio de 1 pour 95 enfants ! Avec une communication aux familles plus que sommaire sur les activités menées (pas d'inscriptions concertées avec les parents, pas de journal des TAP comme il est fait dans d'autres communes) l'éducation des jeunes Montagnards ne semble pas être la priorité de nos élus...



Oreille [ɔʁɛʃ]



DIFFUSION DES COMPTES-RENDUS DE CONSEIL MUNICIPAL

Après la diffusion de plusieurs comptes-rendus de conseil municipal qui ne reflètent pas la réalité et la portée générale des débats, les élus DDRàLM ont interpellé le conseil pour que cela change.

Aussi, pour l'information des Montagnard(e)s et dans un souci de transparence, les élus DDRàLM demandent à nouveau, que les séances soient enregistrées comme le prévoit la réglementation. En effet, l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales est clair : « Les séances des conseils municipaux sont publiques », en dehors du cas particulier des séances tenues à huis clos (auxquelles le public n'est pas autorisé à assister). Par voie de conséquence, la loi admet que ces séances puissent « être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle », aussi bien à l'initiative d'un membre de l'assistance que d'un conseiller municipal. De plus, un agrément a été donné par la CNIL à cet effet dans un E-mail de la CNIL du 11/04/14 « Les membres du conseil municipal, dans l'exercice de leur mandat public, ne peuvent s'opposer à l'enregistrement des séances. Cet enregistrement n'est pas de nature à porter atteinte au droit à l'image protégé par le code civil dans le cadre de la vie privée puisqu'il concerne les élus dans l'exercice de leurs fonctions. »

LE CONSEIL EN BREF

.....
4 avril 2014 : Élection du maire et de ses adjoints en conseil municipal.

.....
14 avril 2014 : lors du deuxième conseil municipal du mandat, les élu-e-s du groupe « Donnons du relief à La Montagne » ont voté contre l'augmentation des indemnités de notre nouveau maire. Cette augmentation a malgré tout été votée à 20 voix « pour » et 9 votes « contre ». Le montant des indemnités est ainsi passé de 1 402,51€ net sous l'ancienne mandature à 1 562,08 € net.

Depuis les dernières élections communautaires, le maire de La Montagne n'est plus vice-président de Nantes Métropole et notre commune a aussi perdu un conseiller communautaire. Nous regrettons que la réforme des collectivités territoriales aboutisse à une diminution de la représentation démocratique dans les instances décisionnaires.

Le groupe « Solidarité et participation » a élu son président : le premier des socialistes de La Montagne.

.....
3 juillet 2014 : un nouveau règlement intérieur du conseil municipal a été voté par le conseil. Les élu-e-s du groupe « Donnons du relief à

La Montagne » n'ont pas soutenu ce nouveau règlement car il n'intégrait pas leur proposition de pouvoir donner la parole au public en début de conseil.

Vote à l'unanimité moins une abstention du vœu proposé par le groupe « Donnons du relief à La Montagne » pour dire non au Grand Marché Transatlantique (GMT ou Tafta).

.....
16 octobre 2014 : M. Pascal Pras, vice-président de Nantes Métropole chargé de l'urbanisme, fait devant le conseil un très long bilan de l'action de l'EPCI. Le groupe « Donnons du relief à La Montagne » lui demande son point de vue sur la contradiction entre le discours très « green » de Nantes Métropole et la destruction annoncée des zones humides de la Gaudinière, dont les superficies sont contestées. « Nous avons décidé de retenir les possibilités qu'offre la loi » nous a-t-il été, une fois de plus, rétorqué.

.....
11 décembre 2014 : l'équipe majoritaire présente son projet de mandat en Conseil municipal et vote la signature d'une convention de prestations intégrées avec Nantes Métropole Aménagement relative aux études préalables à la restructuration des écoles Jules Verne et Jules Ferry. Coût annoncé pour la commune : 88 000 €.



IDÉE L'éclairage public, attribution de notre maire auprès de Nantes Métropole, ne pourrait-il pas être mieux réparti hebdomadairement pour les besoins des habitants ? En effet, pourquoi ne pas allumer les lampadaires à partir de 6 h 30 (au lieu de 5 h 30, y compris le dimanche !) sachant que l'axe du trajet des bus reste éclairé toute la nuit, et prolonger jusqu'à 2 h 30 le matin les vendredis et samedis pour les retours des sorties des jeunes et moins jeunes ? Bilan : 7 h d'économisées le matin, 4 h d'éclairage supplémentaire bien utile le week-end. Économie : 3 h.

OÙ VA LA MONTAGNE ? À VOUS, À NOUS DE LE DIRE !

Pour que vous puissiez continuer à être informé-e-s des décisions importantes du conseil municipal, pour suivre son évolution et sa vigueur, pour entendre un peu mieux nos voix, nous avons créé l'association « Du relief à La Montagne ». Celle-ci a besoin de votre soutien. C'est très simple et si vous en avez l'envie, ne remettez pas cela à plus tard, passez tout de suite à l'action !

ADHÉREZ !

Pour adhérer à l'association « Du relief à La Montagne », rien de plus simple, rendez-vous sur dureliefalamontagne.fr ou écrivez à l'association DRàLM, 18 rue de la Garenne, 44620 La Montagne.

SOUSCRIVEZ !

Vous pouvez aussi soutenir l'association « Du relief à La Montagne » en effectuant un don directement au siège social ou via la plateforme de financement participatif Ulule, afin de nous permettre d'éditer plusieurs fois par an ce journal et de monter des actions en faveur de la commune et de ses habitants. Rendez-vous sur dureliefalamontagne.fr

AGENDA

Vendredi 30 janvier 20h30

Réunion publique « Donnons du relief à La Montagne »
salle Aristide Briand
19t rue A. Briand 44620 La Montagne

Samedi 31 janvier 11h

Assemblée Générale de l'association DRàLM
salle Aristide Briand
19t rue A. Briand 44620 La Montagne

Jeudi 5 février 18h30

Conseil consultatif communal, tirage au sort des habitants volontaires
salle Olympe de Gouge, rue Violin, La Montagne

Jeudi 5 février 20h

Conseil municipal
salle du conseil de la mairie de La Montagne

Samedi 28 février 11h

Permanence des élus DDRALM au local des élus d'opposition
94 rue Violin, au-dessus du Pôle jeunesse, La Montagne

PERMANENCES DES ÉLUS DDRÀLM

Venez rencontrer les élus et les adhérents de l'association pour discuter, échanger, exposer vos idées, vos avis, vos besoins, vos problèmes, proposer des actions citoyennes concrètes... Nous vous accueillerons tous les derniers samedis du mois de 11h à 12h30 au local des élus d'opposition 94 rue Violin (au-dessus du Pôle jeunesse), à La Montagne.

DU RELIEF À LA MONTAGNE, L'ASSOCIATION

18 rue de la Garenne, 44620 La Montagne

e-mail : associationdralm@gmail.com

Visitez notre site web : dureliefalamontagne.fr

N'hésitez pas à nous contacter par courriel ou par notre site pour adhérer, effectuer un don, obtenir ou soumettre des informations supplémentaires, envoyer vos articles et vos dessins...

Ont participé à la réalisation de ce numéro 1 de Ouvala Montagne, tiré à 2 500 exemplaires : Sabine Bouchard, Jérôme Degoulet, Fabien Gracia, Sophie Grimaud, Valérie Le Trouher, Alain Moinard, Eric Mouton, Bambi Oates, Alban Pauliac, Jean-Pierre Richard, Simon Sandoval.

Correspondance : associationdralm@gmail.com

Directeur de publication : J.-P. Richard – Conception, création, mise en page, impression, diffusion : DRàLM – Dépôt légal : à parution
Ne pas jeter sur la voie publique.